différer sur quelques points secondaires : ils ont ce caractère commun et essentiel de constituer la méconnaissance la plus absolue du caractère de l'institution des prud'hommes, dans laquelle on ne voit plus une juridiction investie de la haute mission de statuer impartialement sur les conflits entre patrons et ouvriers, mais uniquement une agence politique et révolutionnaire chargée de lutter contre l'influence patronale, sur tous les terrains où elle peut se manifester.

» Pour mieux en juger, il convient d'examiner en détail les programmes des deux partis en présence.

» Le programme du parti guesdiste comprenait une partie politique et une partie économique. Le programme politique comportait notamment, outre l'abolition du serment et l'extension du droit de vote et d'éligibilité à tous les travailleurs sans distinction de sexe, le droit pour les conseils de prud'hommes d'élaborer, d'accord avec les chambres syndicales, les règlements d'atelier à imposer aux patrons, l'extension de la compétence des prud'hommes à la surveillance des ateliers relativement à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et même l'attribution de plein droit aux prud'hommes ouvriers et « prud'hommes » ouvrières des fonctions d'inspectrices du travail.

» La partie économique du programme comportait la réduction de la journée de travail à huit heures, la fixation d'un minimum de salaires, déterminé, chaque année, d'après le prix local des denrées, par une commission de statistique ouvrière, la suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels et de prévoyance, et l'interdiction par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers, sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires.

» Enfin, pour couronner le tout, le programme imposait aux élus le mandat impératif.

» Le programme du parti socialiste révolutionnaire est plus caractéristique encore, en même temps que plus expéditif. Il ne comprend que quatre articles. Avec une modération et un respect de la légalité dont il faut lui savoir quelque gré, ce parti veut bien ne pas porter la lutte en dehors du prétoire des prud'hommes; mais dans ce prétoire même, il organise si bien la lutte, qu'à la place du tribunal qu'on y voyait siéger jusqu'ici pour juger entre les deux parties en présence, il installe une sorte de comité exécutif qui devra, toujours et quand même, condamner celle des parties qui appartient au monde des employeurs.

» L'article 1er du programme dispose, en effet, que les candidats élus s'engagent à faire triompher, en toutes circonstances, les revendications des ouvriers. On avait pensé jusqu'alors que les juges doivent se décider uniquement d'après la légitimité de la cause qui leur est soumise, sans se préoccuper de la qualité des parties. Désormais ce sera l'inverse : les prud'hommes élus par le parti socialiste révolutionnaire devront toujours et d'avance donner raison à celui des plaideurs qui sera l'ouvrier, et tort à celui qui sera le patron, sans se préoccuper de la légitimité de la cause. Et voilà ce qu'on appelle, chez les socialistes de Roubaix, des juges rendant la justice !

» On peut dire que l'article 1er du programme socialiste constitue à lui seul tout le programme. Les trois autres articles n'ont d'autre objet que de le compléter et de le sanctionner.

» L'article 2 décide que les candidats s'engagent, une fois élus, à se mettre à la disposition des ouvriers pour tous les renseignements qui pourront aider ceux-ci à triompher devant le conseil des prud'hommes. S'il est interdit à tous les magistrats, dans l'intérêt même des justiciables, de donner des consultations, cette prohibition n'est pas faite sans doute pour les juges d'un caractère tout particulier que rêve le parti socialiste. La disposition de l'article 2 est d'ailleurs aussi inutile qu'illégale, puisque le triomphe des ouvriers devant le conseil de prud'hommes est déjà assuré d'avance par le seul effet de l'engagement contenu à l'article 1er.

» Mais comme ce n'est pas tout que d'imposer des engagements à ses candidats : il faut encore s'assurer qu'une fois élus, ils ne se déroberont pas à ces engagements. La méfiance, on le sait, règne quelquefois au camp des révolutionnaires. Ceux de Roubaix ont donc pris leurs précautions et voici ce qu'ils ont imaginé :

» Aux termes de l'article 3 du programme, les candidats s'engagent, s'ils sont élus, à verser la totalité de l'indemnité que paye la ville aux prud'hommes dans la caisse du comité, qui se charge lui-même de les indemniser. Ainsi, pour être plus sûr que les élus tiendront bien leur promesse d'assister les ouvriers de leurs conseils avant l'audience et de leur voie à l'audience, le comité se réserve de les payer lui-même, s'il est satisfait de leurs services.

» Mais il faut tout prévoir : malgré les serments et les intérêts qui les tient, les élus pourraient encore songer à s'émanciper, à secouer le joug, à manifester tout au moins une velléité d'indépendance ou, pour mieux dire, de conscience. C'est ici alors qu'intervient l'article 4 du programme, qui les oblige à signer d'avance leur démission en blanc sur papier timbré et à la remettre au comité : c'est le dernier mot du mandat impératif.

» Tels sont les deux programmes, également illégaux entre lesquels les électeurs ouvriers ont eu à choisir. Les candidats du parti guesdiste l'ont emporté, mais les socialistes ont obtenu une imposante minorité, qui leur laisse tout espérer pour les prochains scrutins.

» Et maintenant, si nous voulons sonder la moralité de cette élection et nous demander quel en est le résultat, nous pouvons dire en deux mots que ce résultat est sans conséquence au point de vue des prud'hommes élus et qu'il est au contraire gros de dangers au point de vue de l'institution même des conseils de prudhommes.

» Il est bien certain tout d'abord que les engagements imposés par le programme guesdiste aux élus, notamment celui d'appliquer un tarif minimum de salaires, et plus encore celui d'accepter un mandat impératif, constituent des obligations inconciliables avec le caractère et les devoirs de la fonction de prud'homme. Or, aux termes de la jurisprudence constante du conseil d'État consacrée récemment encore par un arrêt du 7 décembre 1894, le seul fait de la part des candidats au conseil de prud'hommes d'accepter des engagements dont l'accomplissement ne peut se concilier ni avec le caractère, ni avec les devoirs de la fonction, suffit à vicier l'élection dans son essence ». Il n'est donc pas douteux que, si des protestations sont soulevées régulièrement et dans la juridiction compétente relativement aux élections de Roubaix, ces élections ne soient annulées. Voilà pour ce qui concerne les candidats élus.

» Mais, si l'échec fait à la légalité par ces élections peut être facilement réparé, il est permis de se demander, à un point de vue général et plus élevé, si l'on peut en dire autant du préjudice qu'elles auront causé à l'institution même des prud'hommes. Ainsi que nous l'indiquions en commençant, le Parlement est actuellement saisi d'un projet de loi tendant à réviser la législation qui régit les conseils de prud'hommes : ce projet, conçu dans un esprit très libéral, donne satisfaction à la plus grande partie des vœux émis par les prud'hommes ouvriers.

» Mais il faut bien le dire, quelques-unes des réformes proposées par ce projet, telles que l'extension de la juridiction prud'homale à tous les salariés du commerce et de l'agriculture, comme à ceux de l'industrie, l'élévation du taux de la compétence des conseils et, par-dessus tout, l'extension des attributions du président élu, ne vont pas sans soulever de la part de certains membres du Parlement, surtout dans le Sénat, certaines résistances ou du moins certaines hésitations avec lesquelles il y a lieu de compter. Est-ce donc le moyen de triompher de ces hésitations et de ces résistances, que d'alarmer, par des manifestations du genre de celle de Roubaix, d'ailleurs aussi stériles qu'illégales, l'esprit de ceux de nos législateurs qui se refusent à céder à des revendications, plus bruyantes que sérieuses, fondées sur la violence et la désobéissance aux lois, alors qu'ils seraient disposés à donner satisfaction à des vœux mûrement réfléchis et légalement exprimés ?

» C'est aux intéressés, aux ouvriers eux-mêmes, à ceux qui sont appelés à prendre part aux élections de prud'hommes, comme candidats ou comme électeurs, que nous posons la question. Puissent-ils comprendre qu'ils tiennent entre leurs mains le sort du projet de réformes ! Puissent-ils comprendre surtout qu'en leur donnant cet avertissement, nous tenons, vis-à-vis d'eux, le langage d'un véritable ami de leurs intérêts et d'une institution qui leur est chère !

» GEORGES LAGRESILLE,

» *Docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris.* »

Concerts et Spectacles

Grand théâtre de Roubaix. — *La fin de la saison théâtrale. — Athalie.* — La fin de la saison théâtrale a été marquée à l'Hippodrome-Théâtre par des succès répétés, dus en grande partie à l'excellente organisation de quelques représentations extraordinaires. *Cabotins, Madame Sans Gêne, Hamlet, Lohengrin*, ont brillé. Si on ajoute à cela les bonnes représentations *d'Aida*, de *Si j'étais roi*, la première de *Faust*, la dernière de *Mignon, Werther*, il y a largement de quoi faire oublier les défaillances que nous avons été obligé de signaler dans quelques représentations.

En somme, la troupe de Gand, dont le service a pris fin avec la dernière représentation subventionnée, avait de bonnes voix et eût produit de bien plus grands effets, si les artistes qui la composaient avaient joint plus de qualités scéniques à leurs qualités lyriques. L'orchestre était bon et a produit parfois d'excellentes impressions.

N'eût-il pas été mieux de ne pas chômer en pleine saison pendant un mois, comme on l'a fait sur notre première scène, et d'être obligé de doubler le nombre des représentations dans la semaine comme on l'a fait à la fin ?

Beaucoup d'habitués l'ont pensé, et certaines maigres recettes comme celle du *Prophète* et celle de *Werther* ont dû le prouver.

Lundi soir, pensant continuer ses succès de fin de saison, l'administration a eu la bonne idée de nous offrir du classique.

Athalie est le chef-d'œuvre, aujourd'hui incontesté, de Racine. Si, longtemps, certains auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècles ont refusé de priser ce chef-d'œuvre à sa valeur, Boileau, le maître critique, avait toujours dit: *On y reviendra, je m'y connais.* Et, en effet, on y est revenu depuis maintes et maintes fois, et toujours avec un nouveau plaisir.

Depuis les représentations enfantines des collèges et pensions jusqu'à celles du théâtre français *Athalie* est prise et reprise par les jeunes amateurs les plus naïfs et les vieux comédiens les plus consommés. Ses beaux vers si harmonieux, si forts d'expression et de description si grande, gardent toujours du charme, qu'ils passent par des bouches inexpérimentées ou qu'ils soient scandés par des organes autorisés.

Tour à tour divers maîtres ont fait d'*Athalie* l'objet de leurs compositions musicales. Moreau pour la représentation à St-Cyr devant Mme de Maintenon, Gossec en 1791, Boieldien en 1836 au Théâtre Français, Mendelssohn en Allemagne, Jules Cohen, Félix Clément. Certains sont parvenus, dans leur musique de chœurs, à rendre au moyen de la mélodie et de l'harmonie les vers de Racine plus pénétrants encore, plus doux ou plus tragiques.

L'orchestre de l'Association symphonique de l'Ecole nationale de musique, sous la direction de M. Koszul, venait, lundi soir, apporter un attrait nouveau à la représentation, en interprétant la musique de Mendelssohn.

Malgré cela, malgré l'annonce de l'interprétation d'Athalie par Mme Marie Laurent et d'une conférence par l'excellente artiste, la salle était peu garnie. Il y a lieu de le regretter pour Mme Marie Laurent, pour la troupe homogène qui l'entourait, pour le brillant orchestre roubaisien qui avait apporté son concours, et pour l'administration du Grand théâtre dont l'excellente idée méritait un meilleur succès.

Dans une brillante et familière conférence, avant la représentation d'« Athalie », Mme Marie Laurent nous a parlé des œuvres de Racine en femme qui les comprend et qui les aime.

Etablissant d'abord une comparaison entre Corneille et Racine, pour faire sentir la différence entre ces deux génies littéraires, elle nous a dit que l'un était le peintre des vertus et des passions masculines, tandis que le second avait surtout pris l'élément féminin pour thème de ses œuvres.

Dans *Athalie*, cependant, Racine a fait légèrement trêve à cette règle, car le personnage principal, celui qui attire à lui à peu près tout l'intérêt, qui domine la pièce de toute la hauteur de son rôle fait de dévouement et d'abnégation, c'est Joad le grand prêtre.

Parlant ensuite des interprètes les plus célèbres des œuvres de Racine, l'aimable conférencière nous a entretenus avec une émotion visible de Rachel, la plus célèbre qu'elle a connue et dont elle a certainement retenu des leçons. La grande tragédienne, dit elle, jouait surtout *Phèdre*, rôle plus approprié à sa nature, plutôt portée à faire frémir qu'à faire pleurer, car elle n'avait pas naturellement le don des larmes.

Cette intéressante conférence, débitée avec sentiment, avec expression, a beaucoup plu. Les phrases en étaient scandées et le rythme habituel de la déclamation revenait comme chez lui. Sous la parole, des vers se seraient presque formulés naturellement avec leur rime. L'aimable conférencière a été vivement applaudie.

Après un prélude de l'orchestre symphonique, le rideau s'est levé sur *Athalie*.

Tous les auditeurs ont écouté attentifs, possédés du charme qui nécessairement s'en dégage, les vers si riches de ton et de facture du maître de la langue française.

Les interprètes faisaient d'ailleurs bien valoir les beautés du langage de Racine.

Mme Marie Laurent nous a montré une Athalie aux passions énergiques, à l'âme de feu. Son attitude, sa figure respirant tour à tour la sombre volonté et la terreur engoissée.

Dans le songe, ses yeux et sa figure contractée ajoutaient à la vigueur du récit, et il semblait au spectateur qu'il assistait lui-même, en personne, à la scène affreuse décrite.

M. Monneros Dumaine tenait le rôle de Joad et l'a interprété à la grande satisfaction du public, malgré un enrouement qui rendait sa voix un peu rauque. Ses invocations à Dieu du troisième acte, accompagnées par l'orchestre symphonique, étaient réellement belles, pleines d'inspiration, admirablement déclamées.

Le jeune Eliacin (Mlle Jeanne Laurent), était tel qu'il devait être, plein de grâce, d'innocence et de fraîcheur. Son interrogatoire aux réponses sûres et justes du ton et de mesure lui a valu un plein succès.

M. Debuyère (Abner), M. Delisle (Mathan), Mme Bauché (Josabeth), Mme Aubert (Zacharie), ont on ne peut mieux encadré les principaux artistes et contribué à les faire valoir, tout en étant eux-mêmes à la hauteur de leur tâche.

Toutes nos félicitations à l'orchestre symphonique, qui n'a pas pu ajouté, par son excellente exécution de la riche partition de Mendelssohn, à la beauté réelle de cette soirée artistique.

L. V.

Concert par l'Association amicale des anciens élèves de M. Aristide Faidherbe. — La salle des concerts du Café Pandore, rue Pauvrée, était archi-comble dimanche, pour la soirée que l'Association des anciens élèves de M. A. Faidherbe offrait à ses membres honoraires. Le programme, composé avec goût, a été scrupuleusement suivi. Plusieurs quintettes : *Precieuse, Au Moulin* et *Flirtation*, ont été très bien exécutées. M. L. Desanois a chanté l'air de l'*Africaine* avec la belle voix qu'on lui connaît et a été très applaudi, ainsi que M. Lodewick dans le *Maître chanteur*, qu'il a détaillé avec sa voix profonde et soutenue. MM. E. Capelle, violon, E. Salle, violoncelliste, tous deux soldats du 127e de ligne, ont joué tour à tour une magnifique fantaisie, qui leur a valu les justes acclamations de la salle entière. Le duo de *Cromwell* a trouvé en MM. Desanois et Lodewick d'excellents interprètes. Une comédie tirée de Labiche, *Un grand crime*, a été fort bien jouée par MM. C. Pollet, J. Lepers, J. Leclercq, L. Bourgois et K. Pollet.

M. Debruyne a joué une jolie fantaisie sur le violon : M. J.-B. Mariage s'était chargé du soin de dérider les fronts les plus sévères : il s'en est acquitté tout à son honneur, nous devons surtout mettre en relief une chansonnette... fin de siècle : *Les Gamins d'à-présent*, qui a provoqué un rire général. Gardons-nous d'oublier M. A. Nys, qui accompagnait au piano avec le talent qu'on lui connaît. Au cours de la soirée, une quête a été faite en faveur des enfants pauvres de l'école, par Mlles J. Leclercq, M. Debaisieux et MM. J. Lepers et J. Leclercq.

— *Les « Enfants de la Lyre ».* — Très belle soirée que celle offerte, dimanche, par les *Enfants de la Lyre*, à leurs membres honoraires, dans la salle du Châlet fin de Siècle, rue de la Vigne, avec le concours gracieux du *Club Fin de Siècle*. Le programme composé et suivi à l'entière satisfaction du nombreux public qui garnissait la salle. L'ouverture, par les *Enfants de la Lyre*, a été très goûtée. Non moins de succès pour M. Courouble, et M. Picavet qui a chanté l'air de la *Favorite* en vrai musicien. M. L. Bouche est un jeune émule du *Brouilleux*, ses pasquilles sont fort bien dites.

Mentionnons encore les équilibres de chaises et les étalons russes présentés par M. Rogliano. Une pantomime *L'Auberge des brigands*, jouée par le *Club Fin de Siècle*, clôturait cette charmante soirée. C'est M. O. Laureyns qui tenait le piano, il s'en est acquitté tout à son honneur.

Croix. — *Le concert offert* dimanche soir par la *Société chorale* de Croix, aux familles de ses membres honoraires et exécutants a obtenu un véritable succès. Une nombreuse assistance avait répondu à l'appel des organisateurs.

La « *Société chorale* » a ouvert le concert. Les morceaux qu'elle a chantés ont été fort applaudis. Différents artistes se sont succédés sur la scène et ont, eux aussi charmé l'auditoire, qui les a rappelés à différentes reprises.

Mais le clou de la soirée a été la pièce intitulée : *La Ronde des Gardes-Champêtres*, composée pour la circonstance par M. Julien Castel, qui en a rempli le premier rôle avec un talent tout particulier.

Nous devons une mention spéciale à M. Dumoulin, chanteur comique, pour la façon vraiment artistique avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche.

En somme, soirée brillante et qui fait pleinement honneur à ses organisateurs.

Tourcoing. — *Une soirée récréative au Patronage de la Croix-Rouge.* — Cette fête, dont nous avons donné la composition, a obtenu une pleine réussite et le mérite en revient à l'organisateur M. l'abbé Deplanque et à MM. M. Boullenan, qui avait préparé l'interprétation de la pièce. Tous les jeunes acteurs ont en effet rivalisé de zèle pour rendre le drame de *Vildac* à la satisfaction générale. En résumé, très belle séance.

Tourcoing. — *La représentation théâtrale.* — La troupe lyrique de Mme Deschamps a donné lundi soir sa représentation avec l'*Etudiant pauvre*.

Cette opérette, qui a son cachet particulier et renferme plusieurs motifs fort enlevants, a été rendue avec beaucoup de brio. Mmes Lenfant-Gui, d'Engis et Couvreur, MM. Louis et Henri Couvreur, Delestang et Lacoume ont obtenu leur succès habituel.

La clôture de la saison théâtrale se fera le 25 avec le *Maître de Forges*.

NOUVELLES MILITAIRES

Armée territoriale. — *Infanterie.* — 1er régiment territorial d'infanterie : M. Gérardy, chef de bataillon d'infanterie en retraite, est nommé lieutenant-colonel.

Sont nommés chefs de bataillon : 3e régiment, M. Laurenge, capitaine au 4e régiment. — 5e régiment, M. Despature, capitaine au 37e régiment d'infanterie. — 6e régiment, M. Faillet, capitaine au corps. — 7e régiment, M. Deshons, capitaine au 46e régiment. — 8e régiment, M. Caillau, capitaine au 1er régiment.

Sont nommés capitaines : 1er régiment : M. Crochon, lieutenant au 2e régiment. — 3e régiment : MM. Verrierre, lieutenant au corps ; Demanne, lieutenant au 8e régiment, et Hannois lieutenant au corps. — 4e régiment : M. Delommez, lieutenant au corps. — 5e régiment : MM. Schert, Herlin et Bégel, lieutenant au corps ; Renversez, lieutenant au 12e régiment, et Carton, lieutenant au 233e régiment. — 6e régiment : M. Philippe, lieutenant au corps. — 7e régiment : M. Descamps, lieutenant au 8e régiment. — 8e régiment : MM. Decommick et Molot, lieutenants au corps ; Bicquier, lieutenant au 7e régiment.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du lundi 18 mars.* — Ferdinand Vangermez, rue Franklin 129. — Maria Vanhaverbeke, Hôtel-Dieu. — Nelly Haulot, rue de Lannoy 242. — Gustave Dutranoit, rue du Tilleul impasse Saint-Louis 16. — Marguerite Soumen, rue de Lannoy 122. — Suzanne Vandegejucate, rue de l'Epeule 122. — Henri Philippo, rue St-Laurent 9. — Charles Dewaele, rue Marc Legain 2. — Elise Leuteritz, rue de la Balance 20. — *Mariages* — Augustin Vancamp, loueur de voitures, 49 ans, à Tourcoing et Clémence Holvoet, sans profession, 18 ans, rue de Sainte-Thérèse 41. — Emile Torp, débourreur, 20 ans, rue de Tunis et Françoise Wyckhuyse, sogneuse, 19 ans, rue des Longues-Haies. — Corneille Pécourcq, forgeron, 25 ans, rue Bernard et Juliienne Devos, journalière, 20 ans, rue Bernard. — Adolphe Volckaert, menuisier, 22 ans, rue de Saint-Antoine 12 et Cécile Roussel, ménagère, 22 ans, rue de Saint-Antoine. — *Déclarations de décès.* — Léopold Vanoost, 63 ans, Hôtel-Dieu. — Henri Lefebvre, 57 ans, rue Wagram 23. — Augustine Vernay, 70 ans, Hospice Civil Barbieux. — Théodule Leclercq, 2 mois, rue de la Balance 97. — Pauline Joly, 50 ans, Hôtel-Dieu. — Adaïde Boulanger, 61 ans, Hôtel-Dieu. — Léopold Desprez, 59 ans, Hôtel-Dieu. — Fernand Vanrautberghe, 1 jour, rue de la Balance 79.

WOURCING. — *Déclarations de naissances du dimanche 17 mars.* — Palmyre Lamartinière, rue Quiétôme. — Fernand Cattiau, rue du Clinquet. Paul Catteau, rue du Brun-Pain. — Edouard Wacquet, rue Masurel. — Jeanne Debruyne, rue Winoc-Choqueel. — *Du 18.* — Cyrille Bourgeois, rue de la Haute-Voie. — Louis Demoor, rue des Phalempins. — Achille Delbonte, rue du Midi. — Noémie Vercruysseu, rue du Ruez. — Léon Sarazin, au Blanc-Seau. — Michel Leruste, rue de la Croix-Rouge. — *Déclarations de décès du 17.* — Jean Smeets, 70 ans 9 mois, marchand de beurre, rue de la Croix-Rouge 46. — Christine Bruneel, 68 ans 6 mois, ménagère, Hôpital Civil. — Virginie Duhamel, 71 ans, sans profession, rue de la Cloche 69. — Maria Cornil, 26 ans 2 mois, rue Fin de la Guerre. — Etienne Demarchelier, 73 ans 6 mois, sans profession, Hospice Général. — Constantin Roose, 50 ans 4 mois, tisserand, rue de Gand 709. — Jeanne Hazebrouck, 1 mois, rue de l'Epeule. — *Du 18.* — Marie Solbreux, 80 ans, sans profession, au Chêne-Houpline. — Léonie Verscheure, 47 ans 11 mois, sans profession, rue des Parvenus 12. — Clotomire Bompaert, 27 ans, religieuse de l'Ordre de St-Vincent de Paul. Hôpital Civil. — *Léon Prat, 1 an 4 mois, rue du Blanc-Seau 68.* — Jean Vandermeersche, 67 ans 11 mois, journalier, Hôpital Civil. — [illegible], 38 ans 7 mois, magasinier, Hôpital Civil. — Emile Delvoye, 65 ans 6 mois, trieur, Hôpital Civil. — Charles Vandamme 70 ans, sans profession, aux Petites-Sœurs, rue de Lille. — Marie Leblanc, 78 ans, sans profession, rue du Blanc-Seau. — Jean Desmonck, 39 ans 10 mois, journalier, Hôpital Civil.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LAUWICK MEAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Anaïse-Florine MEAUX, membre de l'archiconfrérie des Mères Chrétiennes de la paroisse Saint Joseph et de la Confrérie de l'Apostolat de la Prière, pieusement décédée à Roubaix, le 17 mars 1895, dans sa 26e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 19 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 20 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard d'Armentières, 101.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 20 mars 1895, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Oscar Henri DEBAILLEUL, décédé à Roubaix, le 18 février 1895, dans sa 51e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 20 mars 1895, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile GRESSIER, décédé à Cherbourg, le 21 février 1894, dans sa 21e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 20 mars 1895, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Ferdinand MESPOULLE, entrepreneur de peintures, époux de Dame Julie DELPORTE, décédé à Roubaix, le 16 février 1895, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 18 mars.* — TOUJOURS LA FRAUDE. — Charles Solinrey, 65 ans, journalier à Roubaix, Léon Bodar, 19 ans, peigneur à Roubaix, arrêtés pour contrebande à Wattrelos, sont condamnés chacun à deux mois de prison et cinq cents francs d'amende.

NORD

Les fraudes de Jeumont. — **Arrestations imminentes.** — Le parquet d'Avesnes, représenté par M. Hallu, procureur de la République, M. Maronniez, juge d'instruction et M. Dubois, son greffier, se sont transportés samedi matin à Jeumont pour y instruire l'affaire des fraudes commises au détriment du Trésor. Nous avons parlé de ces fraudes.

Aucune arrestation n'a été encore opérée, mais on dit que plusieurs sont imminentes.

Le parquet est rentré à Avesnes par l'express de 8 h. 19 du soir.

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont repartis, à la séance du 16 mars, les votes des députés du Nord dans les scrutins :

1° Sur le projet de résolution de MM. Doumer, Pelletan et Guillemet, ainsi conçu : « La Chambre décide d'incorporer la réforme du régime fiscal des successions dans la loi de finances de 1895. » (Repoussé par 329 voix contre 186).

Ont voté *pour* : MM. Defontaine, Bron, Guesde, Iung.

Ont voté *contre* : Nos autres députés.

2° Sur l'amendement de M. Georges Berry à l'article 3 de la loi de finances, demandant que la taxe des spécialités soit appliquée aux grands magasins occupant 50 à 500 employés, proportionnellement la taxe était perçue sur les magasins occupant de 101 à 200 employés.

(Adopté par 314 voix contre 177.)

Ont voté *pour* : Tous nos députés.

BELGIQUE

Les démocrates chrétiens et les socialistes. — Le *Bien public* a reçu de M. l'abbé Daens la lettre suivante :

« Alost, 16 mars 1895.

» Monsieur le Rédacteur,

» S'il nous fallait répondre à toutes les billevesées qu'on débite sur le compte de notre *Christene Volkspartij* d'Alost, nous aurions fort à faire; un secrétaire perpétuel n'y suffirait guère.

» Permettez-moi de m'étonner qu'un journal sérieux comme le *Bien public* se fasse l'écho complaisant d'un de ces sots et odieux racontars.

» Vous annoncez, d'après le *Peuple*, organe des socialistes bruxellois, que les électeurs de M. l'abbé Daens ont tenu à Ninove, sous la présidence de leur élu, un meeting pour revendiquer de commun accord avec les socialistes, le suffrage universel à vingt et un ans, pour la représentation proportionnelle. Ce meeting a été clos par la déclaration qu'un million de démocrates chrétiens iraient à Bruxelles manifester contre les projets réactionnaires du gouvernement. Et le *Peuple* ajoute que c'est le citoyen Van der Velde qui a négocié cette action commune. »

» De toute cette entente avec les socialistes il n'y a pas un mot de vrai.

» Voici la vérité, M. le Rédacteur.

» Dimanche dernier, nous avons tenu à Ninove notre second congrès. Une foule énorme de campagnards et d'ouvriers y assistait. Le congrès a duré de 3 heures à 6 heures 1/2. Je ne crois pas que le nom des socialistes y ait été une seule fois prononcé; à plus forte raison, il n'y a-t-il pu avoir été question d'organiser une manifestation de *concert avec eux*.

» On a traité longuement les questions vitales pour nos agriculteurs, celle du tarif, celle du tabac et du houblon. On a parlé également des pensions ouvrières, et du Congo qui a été sifflé, et du projet de loi d'électorat communal qui a été répudié à l'unanimité.

» Voilà tout.

» Pas un traître mot d'une action commune avec les socialistes.

» Quant au dernier point, je vous le demande, Monsieur le Rédacteur, est-ce qu'un démocrate chrétien pourrait, sans trahir sa cause et faillir à tous ses engagements, soutenir ce projet de loi ultra-conservateur et réactionnaire ?

» Notre *Christene Volkspartij* n'a aucune accointance avec le parti socialiste révolutionnaire et antireligieux; elle le combat ouvertement et énergiquement; mais nous formons au pays d'Alost un parti démocratique chrétien indépendant de tout autre; nous arborons franchement notre drapeau et nous disons hautement ce que nous pensons.

» Voilà notre crime : nous n'en commettons pas d'autre.

» Je vous prie, M. le Rédacteur, d'agréer mes civilités et d'insérer ces lignes dans votre plus prochain numéro en réponse à l'article malveillant de vendredi. — A. DAENS, *représentant.* »

Une manifestation en l'honneur de M. Mabille. — On lit dans le *Bien du Peuple* :

« Nous venons d'être témoin d'une manifestation des plus touchantes dont un professeur aimé de l'*Université de Louvain* a été l'objet de la part des étudiants.

» Au lendemain de la belle conférence donnée à Louvain par M. l'abbé Pottier, paraissait un journal d' « étudiants » intitulé *L'Ere Nouvelle*. Ce journal, ou plutôt, ce torchon, s'en prenait à la réputation de nos professeurs les plus en vue et les plus dévoués : l'autorité académique et les étudiants le supportaient à peine.

» Il ne rêvait que de socialistes ; pape socialiste, évêques socialistes, abbés socialistes, que sais-je ! Il vient de mettre le comble à sa grossièreté par ses attaques contre M. Mabille, le zélé propagateur des idées pontificales. En même temps que ces attaques paraissaient les journaux annonçaient que S. S. Léon XIII, pour reconnaître les services éminents rendus par M. Mabille à la classe ouvrière, lui envoyait un don de 500 francs destinés à soutenir ses œuvres sociales. A la nouvelle de Rome de S. Em. le cardinal Goossens donnait à cet présent sa signification : toute particulière.

» Ce don n'eut pas l'heur de plaire aux jeunes réactionnaires. Dans un nouveau numéro de leur journal, ils accablèrent Monsieur Mabille des outrages les plus sanglants; ils crachèrent sur sa soutane, ils ne sont pas honteux de salir de leurs insinuations perfides notre bien aimé Cardinal et la personne même de Léon XIII. Cet acte demandait réparation. Le journal avait à peine paru que les étudiants indignés réclamaient réparation de l'insulte. Une manifestation spontanée se forma : musique en tête, bannières déployées, les étudiants presque au complet se rendirent à l'humble habitation du grand populaire. Des acclamations enthousiastes saluèrent son apparition. Quand le silence fut fait, un étudiant, au nom de tous, exprima à M. Mabille l'horreur qu'éprouvaient les étudiants pour les attaques infâmes dont leur professeur avait été l'objet.

» Les étudiants, par les cris de « vive Mabille » et par leurs bravos unanimes ratifièrent les paroles prononcées par leur camarade. Alors M. Mabille, profondément ému, remercia les étudiants de leur démonstration sympathique. Il improvisa, s'écria-t-il, est devant moi ! Non, ce ne sont pas ses fils qui s'attaquent aux professeurs de l'*Alma Mater* et à l'autorité religieuse ! Ce sont des étrangers !

» Mais, ajouta-t-il, heureuse faute, qui a provoqué la manifestation aussi touchante que significative dont je suis témoin. Ce n'est pas l'homme qui a été visé par ces injures, ce sont les idées : ce sont les idées aussi qui ont fait surgir cette affirmation solennelle de la solidarité qui unit les étudiants à leurs maîtres, à l'épiscopat et au Pape ! Vive l'Université ! Vive le Cardinal de Malines ! Vive Léon XIII, et vivent les Etudiants! — Là dessus, pendant que retentissait la «Brabançonne» et au milieu des acclamations, M. Mabille donna l'accolade fraternelle au président de la Générale, témoignant ainsi de l'affection qu'il portait aux étudiants et de leur union avec lui dans la lutte présente.

» Après, le cortège s'est reformé pour acclamer le vénéré recteur, qui par une mesure énergique a coupé court aux procédés des rédacteurs de l'*Ere Nouvelle*.

» D'après la rumeur, le journal doit cesser de paraître, et l'auteur de l'article doit, sous peine de renvoi, présenter ses excuses.

» C'est juste et mérité. Mgr le recteur a protesté énergiquement contre les attaques du journal, en a flétri les auteurs et venge M. Mabille, les évêques et le Pape.

» Mgr le vice-recteur, devant le domicile duquel on s'est transporté ensuite, a parlé dans le même sens.

» Cette manifestation restera dans le souvenir de tous, et proclamera une fois de plus l'obéissance des étudiants catholiques à l'Eglise, leur respect pour ses chefs, leur reconnaissance à l'Université, leur attachement à leurs maîtres et leur dévouement à toutes les causes justes et sacrées ! »

Suicide d'un conseiller provincial à Verviers. — Guilmain, conseiller provincial du canton de Verviers s'est suicidé cette nuit entre minuit et une heure. Il paraît que pendant toute la semaine écoulée, il avait bu copieusement. Le cadavre a été transporté à l'hôpital.

Dimanche, Guilmain devait donner un meeting, en compagnie de Malempré, représentant, chez M. Gonoy, place du Marché, à Verviers.

Liége. — La cour d'assises a condamné aux travaux forcés à perpétuité le faux baron Sternberg, de son vrai nom Jagogolski, impliqué dans l'affaire des anarchistes belges, accusé d'avoir participé à un complot de vol de dynamite et à la fabrication d'explosifs.

Explosion de dynamite à Fleurus. — En quelques jours, voilà la seconde explosion de dynamite qui se produit à Fleurus.

Hier matin une cartouche a éclaté devant l'habitation de M. Michel, directeur de la sucrerie de Fleurus-Vieux-Campinaire.

L'engin avait été placé sur le rebord de la fenêtre de la salle à manger; le châssis a été projeté hors de son encadrement, les vitres brisées, les meubles renversés.

Toutefois aucun accident de personne n'est à déplorer.

Le parquet de Charleroi, descendu le jour même sur les lieux, a poursuivi son enquête jusque très tard dans la soirée.

On a des raisons de croire que ce nouvel attentat doit être également attribué à l'auteur de la tentative criminelle commise récemment à Fleurus contre M. Bardel, directeur de charbonnage.

Mouscron. — A partir du 19 courant, vous qui voulez faire des économies, adressez-vous à la boulangerie DE MYTTENAERE, coin de la rue de Menin, 17, qui vendra *au comptant*, son pain blanc, de 3 livres, à 30 centimes; de ménage, de 4 livres, à 30 c.; de luxe (rond ou long), 3 livres, à 40 centimes, garanti pur, fait avec des farines de 1re qualité.

Pour être servi à domicile, écrire carte postale qui sera remboursée à la première livraison, en indiquant exactement son adresse. 91214

— *Une fillette écrasée par un vélocipède.* — Lundi après-midi, vers une heure, M. Lamotte, demeurant rue de la Marlière, monta sur une bicyclette, descendait à fond de train la rue de Tournai.

A ce moment, une fillette d'une dizaine d'années traversait la rue. L'apercevant, M. Lamotte lui cria de se garer, essayant lui-même d'arrêter sa machine. Mais ses cris et ses efforts furent vains : l'enfant fut renversée.

Des passants s'empressèrent de la relever et la transportèrent à la pharmacie Fontaine, où des soins lui furent donnés. La fillette n'était heureusement pas blessée. Après quelques instants de repos, elle a pu regagner seule son domicile.

— *Un vol à l'étalage.* — Dans la nuit de samedi à dimanche, des voleurs encore inconnus ont soulevé la fenêtre à guillotine de la maison de M. Mullier, boutiquier, au « Blanc Pignon », et ont fait main basse sur une certaine qu